

# **Commune de Faverges Seythenex**

## **Haute Savoie**

### **Projet de centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge municipale de la commune de Faverges**

#### **Conclusions du Commissaire Enquêteur**

##### **Exposé préliminaire.**

Le projet d'utiliser l'emplacement de l'ancienne décharge municipale pour réaliser une centrale photovoltaïque est à l'étude, par la commune, depuis 2010.

La transition énergétique nécessite un important effort de redéploiement de la production énergétique, dont l'utilisation de l'énergie photovoltaïque constitue un des principaux éléments

L'utilisation à cette fin de surfaces importantes actuellement inutilisées, dont la maîtrise foncière est acquise, constitue, à cet égard, une priorité, notamment parce qu'il est possible d'y envisager des réalisations à court terme.

Ceci doit cependant se faire dans le respect des considérations environnementales, ce qui fait l'objet de la présente étude d'impact soumise à enquête publique.

Ce projet est compatible avec les documents de planification territoriale (PLUI et SCoT) applicables à Faverges Seythenex.

Il s'inscrit également dans le programme TEPOS (Territoire à énergie positive) du PNR des Bauges

L'étude d'impact, objet de la présente Enquête Publique, n'a pas fait apparaître de contre indications et les mesures proposées pour insérer le projet dans son environnement ne présentent pas de difficulté de mise en œuvre.

On ne peut que se féliciter de la présentation du dossier par la presse locale, faite à partir d'une bonne analyse du dossier.

Tous ces éléments ont concouru à un large consensus à l'égard de ce projet. Le dossier n'ayant fait apparaître ni problèmes particuliers ni inconvénients, l'intérêt général nous en semble clairement établi.

Si, toutefois, l'objet de cette enquête se limite à l'étude d'impact jointe à la demande de Permis de Construire, il m'a semblé utile d'attirer l'attention de la commune sur d'autres aspects du projet.

En effet la durée de vie des panneaux solaires que l'on prévoit de mettre en place est estimée à 25-30 ans, pouvant se prolonger au prix d'une probable baisse de rendement que l'on ne peut actuellement prévoir. Il s'agit donc d'un projet à long terme et il importe d'en tirer les conséquences.

C'est pourquoi, à titre de recommandations qui ne remettent nullement en cause mon avis favorable, je recommande à la commune de tenir compte de cette durée. Ceci concerne les points suivants :

- Prendre en compte des problèmes liés à l'accès à la zone qui devront être étudiés en liaison avec les services de la Communauté de Communes des Sources du lac d'Annecy.
- Prendre des dispositions pour que les abords de la zone soient sécurisés et ne permettent pas le développement de pratiques peu respectueuses de l'environnement.
- Définir, avec l'opérateur partenaire les modalités de mise en œuvre et d'exploitation de cette installation.

### **En conclusion de cette enquête :**

- Vu le contenu du dossier,
- Vu les informations recueillies auprès des représentants des services de l'État. .
- Vu les opinions et dépositions recueillies au cours de l'Enquête (*voir le rapport d'enquête*).
- Vu les observations faites par le maître d'ouvrage le 4/4/2019 en réponse à ma synthèse qui lui a été adressée le 3/4/2019.

### **Compte tenu :**

- Du faible impact environnemental de ce projet au regard de l'enjeu énergétique.
- De l'intérêt de pouvoir réaliser à court terme, une importante unité de production d'énergie photovoltaïque, contribuant ainsi à la transition énergétique.
- De la compatibilité avec les documents d'urbanisme actuellement applicables.
- De la compatibilité avec le programme TEPOS (territoire à énergie positive) du PNR des Bauges
- Du consensus constaté en faveur de ce projet

**Je donne un avis favorable au projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Faverges Seythenex**

**Cet avis fait l'objet des recommandations suivantes :**

**Recommandation n°1**

Assurer un accès sur et pérenne à la centrale photovoltaïque, notamment en ce qui concerne les risques d'inondation et la maîtrise du foncier.

**Recommandation n°2**

Assurer la sécurité et le respect de l'environnement aux abords de la zone.

**Recommandation n°3**

Définir, avec l'opérateur partenaire les modalités de mise en œuvre et d'exploitation de cette installation.

Fait à Annecy le 8/4/2019  
Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Perrier', written in a cursive style.

**Bruno Perrier**